

# État des lieux du social à Neuchâtel

L'État de Neuchâtel publie son rapport bisannuel sur les prestations sociales. Si l'aide sociale diminue depuis 2017, les demandes de subsides pour l'assurance-maladie augmentent et 14.9% de la population vit sous le seuil de pauvreté.



© République et Canton de Neuchâtel Ce rapport biennal, réalisé par le service de l'action sociale en collaboration avec le service cantonal de statistique, offre une vue d'ensemble chiffrée de l'évolution de la situation sociale dans le canton sur la période 2019-2023. Si le revenu disponible équivalent ne cesse d'augmenter depuis 2010, atteignant 43'761 francs en 2021, l'amélioration de la situation socio-économique profite surtout aux personnes ayant un revenu annuel supérieur à 30'000 francs. La population disposant d'un revenu inférieur voit sa situation rester relativement stable.

Le taux de pauvreté cantonal atteint 14.9% en 2021 (contre 14.2% en 2017), restant légèrement inférieur à la moyenne nationale de 15.6% en 2022. La baisse du taux de chômage depuis 2018 s'accompagne d'une diminution continue du recours à l'aide sociale.

En revanche, les demandes de subsides pour l'assurance-maladie déposées par les personnes qui ne sont pas bénéficiaires de l'AVS, de l'AI ou de l'aide sociale sont en hausse en 2022 et 2023, à la suite des mesures prises par le Conseil d'État face à l'augmentation des primes. Les partenaires privés comme Caritas ou le Centre social protestant constatent également une forte croissance des demandes d'aide de la population la plus fragilisée.

Ces constats soulignent la nécessité de veiller à l'efficacité des prestations sociales à l'égard des personnes en situation précaire, en particulier en cas de péjoration de la dynamique économique.

(Source : [communiqué de presse](#))

Consulter le [Rapport social cantonal 2023](#)